



CHAMPIONNATS DE France INTERCLUBS DIVISIONS DEPARTEMENTALES – NORD Saison sportive 2011-2012

Modifications pour la saison 11/12 : INDICE C

- Modification des chèques d'inscription et de caution à fournir
- Modification de la date du délai d'inscription
- Modification des montées et descentes en début de saison
- Modification du plafond de classement des joueurs suivant les tableaux dans lequel il joue.
- Suppression de la possibilité d'imposer le volant plume par un joueur classé C en D2
- Modifié le système pour départager les équipes à égalité de points
- Modification du montant des amendes

Article 1 : GENERALITES

Le Championnat Départemental Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Nord de Badminton et en règle avec les instances fédérales. Il est composé de divisions(ou poules) de 12 équipes sauf éventuellement la dernière.

Certaines divisions comporteront deux poules géographiques de 12 équipes et la dernière, comportera un nombre de poules nécessaire au bon fonctionnement des Interclubs

Dans tous les cas, le Championnat Départemental Interclubs comportera un nombre de divisions déterminé suivant le nombre d'équipes inscrites.

Article 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES

Les équipes sont inscrites aux championnats interclubs dans la division ou elles se trouvaient la saison précédente, sauf accession ou relégation

Si un club inscrit une équipe en moins, c'est l'équipe la moins bien classée qui est supprimée.

Une équipe nouvelle intègre automatiquement la division la plus basse.

(Une demande pour intégrer une autre division peut être faite à la commission interclubs, cette demande ne peut être acceptée qu'en cas de désistement d'une équipe dans la division souhaitée.)

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet

Ce bulletin d'engagement doit-être retourné par courrier et accompagné :

- De **1 seul** chèque d'un montant de : **Nbre équipes inscrites x 20EUROS**
- De **1 seul** chèque de caution d'un montant de : **150 euros x Nbre équipes inscrites**
- la fiche de renseignements complémentaires (page n°8)


➤ **Avant le Dimanche 16 octobre 2011 dernier délai** (cachet de la poste faisant foi)

Aucun ⚠ inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.



Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Comité Nord Badminton** et être envoyés à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Départementale Interclubs
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCO

 L'inscription aux interclubs Départementaux impose le fait de **recevoir autant de journées que d'équipes inscrites.**

La plupart des journées ne nécessitant que quatre terrains minimum.


Article 3 : PROMOTION ET RELEGATION

A l'issue de la saison sportive, les promotions et relégations seront réalisées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

- l'équipe classée première de la Division 1 accédera DIRECTEMENT aux interclubs Régionaux la saison suivante ;
- en cas de refus, l'équipe suivante peut y prétendre, puis le troisième si besoin ;
- si l'équipe classée première refuse d'accéder en « Régional, elle est automatiquement rétrogradée en D2.


A l'issue de la saison sportive :

- les équipes classées 1^{er} et 2^{ème} des divisions **a une seule poule** accèdent à la division supérieure ;
- les équipes classées dernières et avant dernières des divisions **a une seule poule** descendent en division inférieure ;
- Les premiers de chaque poule des divisions **a plusieurs poules** montent d'une division ;
- Les derniers de chaque poule des divisions **à plusieurs poules** descendent en D6.

 Les divisions **à une seule poule** ne peuvent comporter qu'une seule équipe d'un même club.

En cas d'accession d'une équipe dont le club est déjà représenté dans une division **à une seule poule**, c'est l'équipe classée au rang suivant qui peut prétendre à l'accession.

Si une équipe est reléguée de Régional, ou National, en Départemental, et qu'une équipe du même club y figure déjà, celle-ci est reléguée à la division inférieure.

 Une équipe qui ne se réinscrit pas fait monter automatiquement toutes les équipes derrière elle d'une place.

IMPORTANT : Suite à la création par la ligue du Nord pas de calais d'une division supplémentaire (pré-nationale), le règlement des montées et descentes des clubs est modifié comme suit, uniquement pour le début de saison 2011/12 :



Si après application des règles de montées et descentes ci-dessus, une division se compose de moins de 12 équipes, il sera possible d'y intégrer une nouvelle équipe qui voudrait intégrer

cette division ; puis dans l'ordre, l'avant dernier de la division est repêché, puis le 3eme de la division suivante monte, puis le dernier est repêché, puis le 4eme de la division suivante monte. puis le 5eme.....

Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant, **dans le tableau dans lequel il joue** (S, D ou M)

- Division 1 : Limite de classement : B1
- Division 2 : Les joueurs ne pourront être classés plus de B3
- Division 3 : Les joueurs ne pourront être classés plus de C3
- Division 4 : Les joueurs ne peuvent être classés plus de D1
- Division 5 et + : Les joueurs ne peuvent être classés plus de D3

Exemple :

➔ Dupont est classé C2 / C4/ C1 . Dans la division 3 il peut jouer en Double uniquement

➔ Durand est classé D4/D2/D3 . Dans la division 5 il pourra jouer en simple et en mixte.

Chaque rencontre est constituée de **six matchs** :

- Trois Simples messieurs
- Un Simple dame
- Un Double messieurs
- Un Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de trois messieurs et une dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de deux matches par rencontre, dont un seul simple. Une équipe ne peut présenter plus d'un seul muté, ni plus d'un seul étranger en D1 (une demande d'assimilation peut-être faite à la ligue).

En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'Etranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs

- Les joueurs des catégories Juniors, Cadets, et Minimes devront être en règle de leur sur classement pour pouvoir participer.

Article 5 : LISTE DES JOUEURS ENGAGES

Au plus tard deux semaines avant la première journée, chaque club devra faire parvenir à la commission Interclubs la liste des joueurs "**TITULAIRES**" dont il demande la qualification, dans l'équipe les concernant, sur le document fourni à cet effet (page n°11).

La Commission Départementale Interclubs contrôle l'exactitude des informations et leurs conformités à la réglementation Départementale.



Chaque équipe devra comporter trois joueurs et une joueuse **TITULAIRE**, ou plus.

Les joueurs titulaires ne peuvent pas jouer dans une division inférieure.

Ils pourront être alignés **UNE JOURNEE** dans une division supérieure.

Un joueur "**REMPLOCANT**" peut jouer dans n'importe quelle division.

Un joueur **remplaçant** ne peut avoir un classement **SUPERIEUR aux TITULAIRES** de l'équipe dans laquelle il joue, même si le titulaire mieux classé ne joue pas dans la rencontre concernée.

Si la liste de titulaires est inférieure au nombre demandé, l'équipe ne sera pas qualifiée.

Un nouveau joueur peut être intégré à une équipe, un remplaçant peut devenir titulaire.

Si un club veut ajouter un titulaire ou "faire monter" un titulaire, définitivement, il devra en faire part le Dimanche minuit précédent la journée de rencontre, par e-mail au Comité Départemental au secretariat.codep59@free.fr


Lors de la mise à jour des classements début Février, c'est le nouveau classement qui sera pris en compte. Lorsque cela sera nécessaire, les listes de joueurs par équipe devront être mises à jour.

Un joueur dépassant le plafond des classements autorisés pourra continuer de jouer dans la division où il est **TITULAIRE**.

La valeur de chaque équipe sera estimée de la manière suivante:

- Joueur NC: 1 pt
- Joueur D4: 2 pts
- Joueur D3: 3 pts
- Etc.

Ne sont pris en compte que les trois titulaires masculin les mieux classés de l'équipe et la féminine la mieux classée.

 Partant de ce calcul, une équipe ne peut être inscrite dans une division supérieure à celle d'une équipe ayant une valeur plus importante

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.

L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.

Les joueurs absents sont déclarés forfait **cinq minutes** après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci **20 minutes avant le début des rencontres** sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches

L'ordre des rencontres est défini par la Commission Interclubs (www.badnord.com)



L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés

En simple messieurs, le joueur le mieux classé joue le simple N°1, etc.
En cas de classement identique, le capitaine de l'équipe est responsable du choix.

Le classement par points Fédéral n'intervient pas hiérarchiser les classements identiques des joueurs.

Un juge arbitre, si possible, veillera au respect du règlement.

En cas d'absence de juge arbitre, l'organisateur du tournoi est responsable de l'application du présent règlement.

Les matches sont joués suivant les règles de la FFBA.

Les tenues vestimentaires devront être conformes au règlement fédéral sur les tenues vestimentaires.

Lors des matches, les volants sont fournis par les joueurs, à part égale, à chaque match.

➡ Les rencontres se disputeront en volants plumes **en division 1** et en volants synthétiques dans les autres divisions.

Dans tous les cas, si les deux joueurs sont d'accord, le volant peut-être suivant leur convenance

Pour la saison 2011-2012, les volants officiels seront :

- ⊕ Volants plumes : Victor Champion ou Victor Tourney ou Victor Gold
- ⊕ Volants synthétiques : Yonex Mavis 500

Une équipe ne comportant que deux joueurs sera déclarée forfait.

Lors de chaque rencontre, chaque match gagné rapporte :

- un point pour l'équipe ;
- un match perdu est compté 0
- un match forfait : -1

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matches, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe.

Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS

Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu' il collectera dans le logiciel BAD NET sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>**




IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SET ET POINTS

Seules les fiches comportant les résultats sont à envoyer

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard **le vendredi suivant** (cachet de la poste faisant foi) AU :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Départementale Interclubs
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

 Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 8).
Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement individuel

 **Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste.**

VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le CODEP ; Il est important de les vérifier. Les résultats sont exportés sur POONA 2 semaines plus tard.
Après leur importation dans poona il sera trop tard pour faire des modifications.

Article 8 : LES SANCTIONS

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

- | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------|
| ⊕ Forfait d'une équipe : | 100 € par journée | - 6 pts pour la rencontre |
| ⊕ Forfait d'un joueur : | 20 € par match ⁽¹⁾ | - 1 pts pour le match |
| ⊕ Joueur non en règle ⁽²⁾ | 10 € par match | - 1 pts pour le match |
| | | |
| ⊕ Retard dans l'envoi des résultats : | 10 € au delà de 8 jours | |
| ⊕ Retard supplémentaire : | 10 € par semaine supplémentaire | |
| ⊕ Résultats non envoyé, après rappel, a la clôture des IC : | 50E | |
| ⊕ Retard lors de l'ouverture de la salle ⁽³⁾ : | 30 € | |
| ⊕ Nombre de date de réception insuffisante (une par équipe) : | 20 € par dates manquantes | |
| ⊕ Désistement réception journée moins de 10 jours ⁽⁴⁾ : | 30 € ⁽⁴⁾ | |
| ⊕ Désistement réception moins de 10 jours avant les rencontres : | 50 ^E | |

NOTA : Un club acceptant de recevoir une journée en remplacement d' un désistement recevra le montant de l' amande versé au Codep par le club fautif

- | | |
|--|---------------------------------|
| ⊕ Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 : | SH2 match perdu par 21/0 - 21/0 |
| ⊕ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 : | SH3 match perdu par 21/0 – 21/0 |
| ⊕ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 : | SH 3 match perdu par 21/0-21/0 |



- (1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.
- (2) Absence de licence ou certificat médical
- (3) Ouverture de la salle après heure de convocation.
- (4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant le journée concernée. Dans tous les cas, un courrier de la commune sera nécessaire.

LITIGE ET APPEL : Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Dans ce cas, cette lettre recommandée est à envoyer à la Commission Litige de la Ligue du Nord Pas de Calais accompagnée d'un chèque de caution de 86 €.

Article 9 : LE CLASSEMENT

Le classement se calcul comme suit :

- chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- un match nul apporte 1 point à chaque équipe.
- un match perdu apporte 0 point
- un match forfait est compté -1point (21-0 / 21-0)

En cas d'égalité au classement le règlement fédéral s'applique, il est géré par le logiciel badnet.

Article 10 : RECOMPENSES

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION 1, 2, 3, 4,...

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors de l'assemblée générale de la saison suivante.

Article 11 : CALENDRIER

Journée 1 : Dimanche 13 Novembre 2011

Journée 2 : Dimanche 04 Décembre 2011

Journée 3 : Dimanche 29 Janvier 2012

Journée 4 : Dimanche 12 Février 2012

Journée 5 : Dimanche 25 Mars 2012

Aucune modification du calendrier ne sera acceptée à l'exception d'intempérie grave.

Dans ce cas, la journée sera reportée par décision des Présidents de la Ligue du NPD et des deux Comités Départementaux.